

## Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts  Initiative : (10_INI_032) Philippe Cornamusaz.  Motion : (10_MOT_099) Laurent Ballif.  Postulats : (10_POS_173) François Payot, (10_POS_174) François Chérix, (10_POS_175) Michèle Gay Vallotton.  Interpellations : (10_INT_328) Grégory Devaud, (10_INT_329) Jean-Michel Dolivo, (10_INT_330) Nicolas Rochat, (10_INT_331) Alessandra Silauri, (10_INT_332) Jean-Yves Pidoux, (10_INT_333) François Brélaz, (10_INT_334) Olivier Feller.			
RENV-CE	3.	(10_INT_325) Interpellation Jean-Luc Chollet concernant l'agression gratuite de deux jeunes adolescents à Lausanne et demandant sur quels critères objectifs agit la Justice vaudoise (Ne souhaite pas développer)	DINT		
RENV-CE	4.	(10_INT_326) Interpellation Alexis Bally et consort concernant LLavaux (Ne souhaite pas développer)	DEC		
RENV-CE	5.	(10_INT_327) Interpellation Grégoire Junod et consorts concernant l'extension de la communauté tarifaire Mobilis - les usagers vont passer à la caisse (Souhaite développer)	DINF		
RENV-COM	6.	(10_MOT_093) Motion Catherine Roulet et consorts demandant si le canton de Vaud est pingre avec ses handicapés (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)  Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée à l'examen d'une à commission	DSAS, DFIRE	Mercier P.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(10_MOT_095) Motion François Bréaz au nom du groupe UDC demandant au Conseil d'Etat de prendre en considération le montant annuel des subsides d'assurance-maladie lors de l'établissement des déclarations fiscales (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)  Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée à l'examen d'une commission	DFIRE, DSAS	Favez J.M. (Majorité), Grandjean P. (Minorité)	
RENV-CE	8.	(10_MOT_096) Motion Alexis Bally et consorts intitulée - Que faire pour que la mobilité douce se développe vraiment (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)  La prise en considération immédiate de la motion est acceptée par 83 oui, 2 non et 18 abstentions. La motion est directement renvoyée au Conseil d'Etat.	DINF		
RENV-COM	9.	(10_MOT_097) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)  Le renvoi direct de la motion au Conseil d'Etat, opposé au renvoi en commission, est refusé par 83 oui, 24 non et 4 abstentions. La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.	DFJC, DFIRE	Chollet J.M.	
RENV-COM	10.	(10_MOT_098) Motion Eric Bonjour et consorts intitulée - Une aide sociale = une déclaration d'impôt remplie et signée. La thématique est que chaque contribuable vaudois doit remplir une déclaration d'impôt afin de permettre à l'Etat de le taxer en fonction de ses éléments de fortune et de revenu pour bénéficier de l'aide sociale (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)  Le renvoi direct de la motion au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à commission, est refusé par 59 oui, 56 non et 3 abstentions. Demande d'un appel nominal est soutenue par au moins 20 députés et acceptée par 66 oui, 61 non et 2 abstentions. La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.	DFIRE, DSAS	Favez J.M.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	11.	<p>(GC 121) Election de 5 députés membres du comité des visiteurs de prisons et de lieux de privation de liberté (1er tour, majorité absolue, 2ème tour, majorité relative)</p> <p>1er tour :</p> <p>Bulletins délivrés : 140            Bulletins rentrés : 139            Bulletins nuls : 0            Bulletins valables : 139            Majorité absolue : 70            Bulletins blancs : 0            Ont obtenu des voix : Pierre-Alain Mercier 66 voix, Anne Papilloud 49 voix et Sylvie Villa 40 voix.            Sont élus : Pierre Guignard par 88 voix, Anne Décosterd par 86 voix, Frédéric Borloz par 80 voix et Mireille Aubert par 75 voix.</p> <p>2ème Tour :</p> <p>Bulletins délivrés : 139            Bulletins rentrés : 139            Bulletins nuls : 0            Bulletins valables : 139            Bulletins blancs : 1            Est élu : Pierre-Alain Mercier par 70 voix.            Obtient des voix : Anne Papilloud 67 voix, 1 voix éparse.</p>			
OA	12.	<p>(198) Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit d'objet de CHF 10'160'000.- pour les travaux de la première étape de la réhabilitation de la RC 1 entre l'avenue Forel et l'avenue du Tir-Fédéral, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 600'000.- pour les études de la deuxième étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de l'UNIL et la Venoge, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice.(1er débat)</p> <p>1er débat : Entrée en matière sur les deux décrets est acceptée par une large majorité et une abstention.            Projet de décret accordant un crédit d'objet de CHF 10'160'000 : Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.</p> <p>2ème débat : demande de deuxième débat immédiate acceptée par 82 oui, 1 non et 13 abstentions. Le premier projet de décret est accepté par 111 oui, 0 non et 1 abstention. Le deuxième décret est accepté par une large majorité et aucune abstention. Fin du 2ème débat.</p>	DINF.	Clot B.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour la réhabilitation de la RC 29 entre La Condémine et Le Martinet, sur le territoire des communes de Coinsins et de Genolier(1er débat)  1er débat : Entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par une large majorité aucune voix contraire et deux abstentions. Projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'800'000 : Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.	DINF.	Clot B.	
OA	14.	(42) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'950'000.- pour la correction de la RC 47 entre Le Pontet et Gimel, sur le territoire des communes d'Essertines-sur-Rolle et de Gimel(1er débat)  1er débat : Entrée en matière sur le projet de décret acceptée par 97 oui, aucune voix contraire et 18 abstentions. Projet de décret accordant un crédit de CHF 3'950'000 : Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.	DINF.	Reymond P.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	15.	<p>(202) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Claude-Eric Dufour et consorts - Pour une adaptation rapide du tronçon autoroutier St-Prex - Rolle - Nyon - frontière cantonale genevoise, défendons nos intérêts à Berne</li> <li>- du Groupe UDC et consorts pour un prêt permettant le financement des adaptations ferroviaires et autoroutières indispensables sur l'arc lémanique</li> <li>- Nuria Gorrite et consorts concernant le contournement autoroutier de Morges et demandant une solution rapide, efficace, qui préserve vraiment les intérêts de Morges et sa région</li> </ul> <p>Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eric Bonjour au sujet du programme d'élimination des goulets d'étranglement autoroutier</li> <li>- Eric Bonjour concernant l'autoroute A1 Ecublens - Morges - St-Prex et demandant si l'Etat de Vaud a vraiment analysé toutes les variantes possibles pour réaménager ce tronçon autoroutier afin de soulager la ville de Morges et sa région du trafic toujours croissant</li> <li>- Claude-Eric Dufour - Quelles perspectives de soutien pour les infrastructures jugées nécessaires au développement de notre canton ?</li> <li>- Pierre-Yves Rapaz au nom des groupes UDC, radical et libéral concernant les 3èmes voies autoroutière et ferroviaire et demandant de passer de la parole aux actes</li> </ul> <p>Rapport du Conseil d'Etat concernant le postulat Claude-Eric Dufour : les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 62 oui, 36 non et 22 abstentions (refus du rapport).</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat concernant le postulat déposé au nom du Groupe UDC : les conclusions du rapport de la commission sont refusées par 55 oui, 59 non et 8 abstentions (refus du rapport).</p> <p>La demande d'un appel nominal est soutenue par 20 députés. Le rapport est refusé par 62 oui, 63 non et 3 abstentions.</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat concernant le postulat Nuria Gorrite: les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par une large majorité aucune voix contraire et quelques abstentions (acceptation du rapport).</p> <p>Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interpellations sont traitées.</p>	DINF.	Golaz F.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	16.	(09_INT_254) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts demandant à quand le port du masque antipollution et des tampons auriculaires pour les habitants d'Aubonne	DINF.		
TRAITE	17.	(09_INT_240) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat et consorts concernant les salaires impayés pour 23 collaborateurs du chantier du m2 et demandant à qui revient la responsabilité du versement et quid de la responsabilité des collectivités publiques dans le respect de l'application des conditions de travail	DINF.		
TRAITE	18.	(09_INT_275) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat intitulée les entreprises vaudoises de la construction méritent mieux que de jouer les seconds rôles  Détermination Marc-Olivier Buffat déposée à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est acceptée par 82 oui, 5 non et 30 abstentions. La détermination est renvoyée au Conseil d'Etat.	DINF.		
RENV-T	19.	(206) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi loi d'application du 13 septembre 1993 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LVLDFR)(1er débat)	DEC.	Saugy R.	02/02/2010
RENV-T	20.	(207) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961 (LAF)(1er débat)	DEC.	Saugy R.	02/02/2010
RENV-T	21.	(08_INT_175) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts concernant la nouvelle définition de la réglementation de la vérification des AOC viticoles	DEC.		02/02/2010
RENV-T	22.	(09_INT_219) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel concernant la culture du blé OGM à Pully	DEC.		02/02/2010
RENV-T	23.	(09_INT_223) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alette Rey-Marion au nom du groupe UDC intitulée Sauvons nos offices postaux	DEC.		02/02/2010
RENV-T	24.	(09_INT_229) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat et consorts concernant l'analyse des quarante-huit offices de poste et le démantèlement du service universel au détriment des régions dites périphériques	DEC.		02/02/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 janvier 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(09_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Modoux concernant la signalisation des régions touristiques et demandant si l'on sait exactement qui fait quoi et qui va payer quoi dans le cas de la signalisation du Lavaux	DEC.		02/02/2010
RENV-T	26.	(09_INT_273) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-André Pidoux concernant les frais d'entretien des routes et la sécurité lors de manifestations et demandant plus de transparence	DEC.		02/02/2010
RENV-T	27.	(09_INT_279) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet au sujet de la promotion économique extérieure	DEC.		02/02/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :